5. **SUSPENSION** : Inchangé.
6. **DIRECTION** : Inchangé.
7. **FREINAGE**: Inchangé.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : CAR (Autocar)

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes :
porte-bagages / chaudière additionnelle avec ou sans réservoir additionnel pour chaudière / roue de secours / double vitrage / siège 1 place recevant le guide / climatisation directe ou [illegible] dans porte-bagages / aménagement pour l'accès aux personnes à mobilité réduite conforme à l'annexe VII de la directive 2001/85/CE comportant 2 places PMR et 1 ou 2 emplacement UFR. Système d'aide à la [illegible] R sur porte médiane 2 vantaux avec plateforme élévatrice intégrée dans l'emmarchement ou sur porte battante spécifique réalisé par ascenseur intégré dans la structure (aménagement Lift Entry ou LE).

8.1.2. Volumes de soutes à bagages : 0 ou 6.3m3 :
6.3m3 avec porte médiane à simple vantail sur véhicule (Empattement B)
6.1m3 avec porte médiane à simple vantail sur véhicule (Empattement B)
5.2m3 avec porte médiane à simple vantail sur véhicule (Empattement A)
5m3 avec porte médiane à simple vantail sur véhicule (Empattement A)

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Structure en profilés tubulaires habillée de tôle inox avec faces avant et arrière en stratifié polyester.

8.2.2. Protection contre l'incendie : Oui, isolement du réservoir de carburant et du chauffage autonome par tôle d'acier + alarmes dans coffre moteur et chau[illegible]

8.3. Nombre de places assises :

8.3.1. Places assises y compris le conducteur :

UFR	Empattement	Longueur/porte médiane	Nombre de places assises y compris siège guide y compris 2 places PMR		Dont sièges assises relevables		Poids à vide ma[illegible] en ordre de ma[illegible]		
							Essieu 1	Essieu 2	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi	Maxi	[illegible]i
0	A	simple vantail	47	61	0	0	4310	759[illegible]	[illegible]900
		double vantaux	51	59	0	0	4310	7[illegible]	[illegible]1900
		prédisposition LE	47	65	0	0	4325	[illegible]	11950
	B	simple vantail	51	63	0	0	4460	[illegible]	12200
		prédisposition LE	47	61	0	4	4480	[illegible]	12250
		double vantaux	47	59	0	4	4460	[illegible]	12200
1	A	simple vantail LE	47	65	0	4	4405	[illegible]	12200
		double vantaux	51	63	0	4	44[illegible]	[illegible]5	12200
	B	simple vantail LE	47	55	0	4	[illegible]	7925	12500
		double vantaux	51	59	0	4	[illegible]	7925	12500
2	A	double vantaux	47	55	0	4	[illegible]	7795	12200
	B	double vantaux	51	59	0	4	[illegible]	7925	12500

* Le poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction du choix des options et des implantations de sièges.

8.3.2. Places debout :
nombre de places debout : 0 à 12

8.4. Sièges modèles pouvant équiper le véhicule : KIEL REGIO ou BRUSA SEATING WRAP, ESTEBAN CIVIC[illegible]GEL, DIVIDE.

8.4.1. Nombre de sièges ou banquettes :

UFR	Empattement	Longueur/porte médiane	1 place		2 p[illegible]		2 places à assises relevables		5 places
			Mini	Maxi	Mini		Mini	Maxi	
0	A	simple vantail	1	2	20		0	0	1
		double vantaux	1	2	[illegible]	[illegible]	0	0	1
	B	simple vantail	1	2	[illegible]	29	0	0	1
		double vantaux	1	2	[illegible]	28	0	0	1
1	A	simple vantail LE	1	2	[illegible]	25	0	2	1
		double vantaux	1	2	[illegible]	24	0	2	1
	B	simple vantail LE	1	2	[illegible]	27	0	2	1
		double vantaux	1	[illegible]	[illegible]	26	0	2	1
2	A	double vantaux	1	[illegible]	[illegible]0	22	0	2	1
	B	double vantaux	1	[illegible]	22	24	0	2	1

8.4.2. Les sièges peuvent avoir les options suivantes : Sièges à assises relevables dans l'[illegible]UFR, dossiers inclinables, tablettes, porte filet, repose pied.

8.5. Nombre de portes :

8.5.1. Latérales : 2 ou 3

8.5.1.1 Avant droite : 1 porte simple de service louvoyante
Médiane : 1 porte simple de service louvoyante [illegible] option 2 vantaux, 2 vantaux avec l'option UFR)
Avec l'option UFR Lift Entry (LE) : 1 porte manuelle battante spécifi[illegible]aire située immédiatement devant la porte médiane

8.5.2. Arrière : 0

8.5.3. Fermetures : Commandes électropneumatiques avec [illegible] secours intérieures et extérieures.
Porte avant et porte médiane : comm[illegible] de conduite.
Porte médiane avec témoin au table[illegible] cas d'ouverture de la porte.
Portes verrouillables extérieurem[illegible] verouillables intérieurement manuellement.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues d[illegible]

Vitres fixes [illegible] rales					Lunette AR fixe	Trappe de toit faisant office d'évacuation des fumées
Côté gauche			Côté droit			
TOTAL		Dont issue de secours	Total	Dont issue de secours	Issue de secours	Issue de secours
Empattement A	8	4	7	4	0 ou 1	1 ou 2
Empattement B	8	4	8	4	0 ou 1	1 ou 2

Mode d'ouverture : Par bris de glace [illegible] teaux-pics liés au véhicule.
Les vitrages ouvrants 2/3-1/3 n'affe[illegible]ues de secours.

8.7. Nature des matériaux utilisés po[illegible]

8.7.1. Par bris : Verr[illegible]

8.7.2. Vitres latérales : Ver[illegible]

8.7.3. Lunette arrière : [illegible]

8.8 Equipement des places [illegible]res de sécurité

8.8.1 A l'avant :
- Conducteu[illegible] points.
- Siège gui[illegible] points.

8.8.2 A l'arrière :
8.8.2.1. – [illegible] : Ceintures 3 points. Les places exposées sont les suivantes : Sièges derrière les pare-pudeur si distance dossier/pare pudeur comprise entre 670 mm et 1055 mm et derrière les banquettes à assises relevables situées dans l'emplacement UFR.
8.8.2[illegible] exposées : Ceintures 2 points ou en option 3 points.

8.9. Dis[illegible]ction latérale : Protection par carrosserie.

8.10. D[illegible]ection contre l'encastrement :

8.10.1. [illegible]ar structure de face avant.

8.10.2. [illegible] Par structure de face arrière.

8.11. [illegible]ti-projections : Sans objet.

9. [illegible] ET SIGNALISATION

9[illegible] de route : 2
[illegible]eux de croisement : 2
[illegible]eux de position :
Avant : 2 (incorporés)
Latéraux : de 5 à 7 par côté
Feux de position arrière : 2
[illegible] Répétiteur hauts des feux de position (incorporés) : 2
[illegible] Feux indicateurs de changement de direction :

P-0255-10-01

9.5.1. Avant : 2
9.5.2. Arrière : 2 ou 4
9.5.3. Latéraux : 2
9.6. Feux stop : 2 ou 4
9.6.2 Répétiteurs hauts des feux stop (incorporés) : 2
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. Avant : Néant
9.8.2. Arrière : 2
9.8.3. Latéraux : de 5 à 7 par côté incorporant les feux de position
9.9. Feux de détresse : 6
9.10. Feux de marche arrière : 2
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1. Avant : 2 en option
9.11.2. Arrière : 2
9.12. Feux d'encombrement :
9.12.1. Avant : 2
9.12.2. Arrière : 2
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Néant.
9.14. Feux spéciaux : Feux de détresse enfants en partie supérieure de face arrière commandés par l'ouverture des portes avec interrupteur d'isolement au tableau [illegible]

10 - DIVERS

10.1. Accessoires :
10.1.1. Essuie-glace : 2 à 2 vitesses
10.1.2. Lave-glace : 2 à 4 jets
10.1.3. Rétroviseurs :
10.1.3.1. Extérieur : 2
10.1.3.2. Intérieur : 2 (miroir de surveillance à l'avant et à la porte médiane)
10.1.4. Avertisseur sonore : 1
10.1.5. Dispositif antivol : Non
10.1.6. Extincteur : 1, capacité d'extinction minimale de foyer 21A et 144B (6 Kg).
10.1.7. Equipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes :
Eclairage intérieur, chauffage, coupe batteries, dégivrage désembuage, pare-soleil avant, lampe portative de secours, boîte de premiers secours d'urgence, extincteur.
10.1.8. Chauffage autonome : Oui (option)

10.2. Marques d'identité :
10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : Marchepied avant droit
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Voir notice du véhicule de base.
10.2.3. Structure du numéro d'identification : Voir notice du véhicule de base.
10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WMAA91ZZ19C012996
10.2.5. Identification du moteur : Voir notice du véhicule de base

10.3. Marques d'identité du constructeur de 2ème étape :
10.3.1. Emplacement de la plaque du transformateur : Marchepied avant droit
10.3.2. Structure du numéro de transformation :

A91	S	02	0001
Type châssis	Famille SCOLER	Pays d'homologation [illegible]on	N° chrono

Version : non attribuée.

10.3.3 Le numéro de transformation commence à : A91S02011101.

11 - VISITES TECHNIQUES :

11.1 Emplacement de la plaque connecteur : Sans objet.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 6,0 bars + 0,5
11.3 Pression de disjonction : 10,0 bars ± 0,2
11.4 Sans objet
11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : Avant : sans objet
Arrière : sans objet

11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : Avant : 75 mm
Arrière : 75 mm

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
AS	Réservoir pour dessicateur d'air
AV	Circuit frein essieu 1
AR	Circuit frein essieu 2
SP	Circuit suspension pneumatique
S	Servitudes

11.8 Observations : Néant

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie ILE-DE-FRANCE

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE D'ILE DE FRANCE

Centre National de Réception des Véhicules
Autodrome de Linas-Montlhéry – F-91310 MONTLHERY Cedex

362

PROCES VERBAL DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Transformateur
CARRIER CARROSSERIE – 181, rue d'Argentan – B.P. 158 – 61005 – ALENCON CEDEX

que les véhicules présenté comme prototype

pour carrossage et aménagement intérieur (selon l'Arrêté Ministériel du 2 juillet 1982 modifié)

de catégorie internationale M3 – genre TCP

marque MAN – CARRIER

dont les types – variantes - versions suivent :
type B.2007.46.001
variantes A91ZZB44AA – A91ZZB45AA – A91ZZB46AA – A91ZZB47AA
versions 35530000353700H8AAZA – 35530000353700H8AAZB
35530000353700H8ABZA – 35530000353700H8ABZB

Livrés :
- aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : Le présent procès-verbal de réception suivi de son certificat de conformité n'est valable pour l'obtention de la carte grise que s'il est accompagné du procès-verbal de réception et du certificat de conformité délivrés pour le véhicule avant transformation.

Fait à Montlhéry, le 10 mars 2011

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Florian VARRIERAS

Vu et approuvé sous le numéro P-0255-10-01
Fait à Montlhéry, le 10 mars 2011
Pr. le Directeur Régional Ile de France

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

Michel CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, CARRIER CARROSSERIE, 181, rue d'Argentan – BP 158 61005 ALENCON CEDEX, transformateur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) Dénomination :
(D1) Marque : MAN - CARRIER
(D2) Type variante version : B.2007.46.001 / A91ZZB44AA ~~A91ZZB45AA~~ A91ZZB46AA ~~A91ZZB47AA~~ (1)
: 35530000353700H8AAZA – 35530000353700H8AAZB
~~35530000353700H8ABZA – 35530000353700H8ABZB~~ (1)
(D3) Dénomination commerciale : SCOLER 3 ~~LSTARTER~~ (1)
(E) N° d'identification : VMAA91ZZ4BC016000 (3)
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : (4)
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg) : (4)
(F3) Masse en charge maximum admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg) : (4)
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 11835 (3)
(G1) Poids à vide national (PV) (kg) : 11760 (3)
(J) Catégorie internationale : M3
(J1) Genre national : T.C.P.
(J3) Carrosserie (désignation nationale) : CAR
(K) Numéro de la réception par Type : P-0255-10-01
(P1) Cylindrée (cm³) : (4)
(P2) Puissance nette maximale (kW) : (4)
(P3) Source d'énergie : (4)
(P6) Puissance administrative (CV) :
(S1) Nombre de places assises maxi y compris celle du conducteur : 60 (3)
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))
variantes : A91ZZB44AA – A91ZZB45AA ~~Boîte mécanique 91~~ (1)
variantes : A91ZZB46AA – A91ZZB47AA ~~Boîte mécanique 91~~
variantes : A91ZZB46AA – A91ZZB47AA ~~Boîte automatique 92~~
(U2)Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1725 pour la version concerné
(V7)CO2 (g/km)
(V9)Classe environnementale (4)

est entièrement conforme au type variante version [illegible] a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

Sort de nos magasins le 18 MARS 20[illegible]

Pour être livré à FAST CONCEPT – ZA – 21 [illegible]BOTIERE – 85170 LE POIRE SUR VIE
(Nom et adresse de l'acheteur [illegible] concessionnaire)

FAIT à ALENCON, le 18 MARS 2011 (Signature et cachet)

CARRIER CARROSSERIE
S.A. au capital de 1 000 000 €
Siège social : 59, avenue Victor-Hugo – 75116 PARIS
315 302 331 RCS PARIS / SIRET 315 302 331 00048
Usine : 181 Rue d'Argentan – B.P. 158
61005 ALENCON CEDEX
Tél. 02 33 80 40 00 - Fax 02 33 29 00 42

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Conformément aux dispositions communautaires de la directive 1999/37
(3) Se reporter aux documents d'immatriculation.
(4) Se reporter.
(5) Certificat de conformité du véhicule de base.

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le procès- verbal de réception par type complémentaire, ainsi que le procès-verbal de réception par type et le certificat de conformité du châssis de base MAN du véhicule correspondant.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés CARRIER CARROSSERIE, 181 rue d'Argentan - BP 158 61005 ALENCON CEDEX, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) Places debout (1) : Oui ~~Non~~
Nombre (2) : 12

b) Nombre de places assises (2) : 60
Dont places dans zone UFR avec assises relevables (1) : ~~0~~ ~~2~~ 4
Dont place PMR (1) : ~~0~~ 2

c) Sièges montés dans le véhicule (1) : KIEL REGIO – ~~BRUSA SEATING WRAT ESTEBAN CIVIC – ESTEBAN IRATI VOGEL – DIVIDE~~

d) Porte médiane (1) : 1 vantail ~~2 vantaux~~

e) UFR (1) : ~~0~~ ~~1~~ ~~2~~ Lift Entry

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter

NOTICE DESCRIPTIVE DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE POUR AUTOCARS CARROSSES ET AMENAGES PAR CARRIER CARROSSERIE DE MARQUE MAN – CARRIER TYPE B.2007.46.001 SUIVANT HOMOLOGATION EUROPEENNE e4*2007/46*0094

0.GENERALITES

0.1.	Constructeur	: MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667 Postfach 50 06 20 D - 80996 MUNCHEN - R.F.A.
0.1.1.	Représentant accrédité de France	: MAN Camion et Bus S.A. 12 avenue du Bois de l'Epine CP 8005 Courcouronnes – 91008 Evry Cedex
0.2.	Constructeur de la 2ème étape	: CARRIER CARROSSERIE 181 rue d'Argentan - BP 158 - 61005 ALENCON CEDEX
0.2.2.	Nature de la transformation	: Carrossage et aménagement intérieur
0.3	Marque	: MAN - CARRIER
0.4.	Désignation commerciale	: SCOLER3 - STARTER
0.5.	Catégorie internationale	: M3.
0.6.	Genre	: T.C.P.
0.7.	Type	: B.2007.46.001
	Variante	: A91ZZB44AA A91ZZB45AA A91ZZB46AA A91ZZB47AA
	Version	: 35530000353700H8AAZA – 35530000353700H8AAZB 35530000353700H8ABZA – 35530000353700H8ABZB
0.7.1.	Décodage des T V V	:

		VARIANTE									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Base du véhicule		A	9	1							
Code constructeur					Z	Z					
Stade d'achèvement							B				
Type de moteur	60							4			
	61										
	64										
	65										
Axe de commande									A		
Axe de direction											A

		VARIANTE																				
		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Charge maximale admissible sur l'essieu 1		3	5																			
Charge maximale admissible sur l'essieu 2				5	3																	
Charge maximale admissible sur l'essieu 3						0	0															
Charge maximale admissible sur l'essieu 4																						
Charge maximale admissible sur l'essieu 1											3	5										
Charge maximale admissible sur l'essieu 2													3	7								
Masse															0	0						
Masse en charge maximale techniquement admissible																H	8					
Carburant gasoil																		A				
Boîte mécanique																			A			
Boîte automatique																			B			
Bruit																				Z		
Empattement	5,940																				A	
	6,640																				B	

0.8. Puissance administrative : 18 CV

1. CONSTITUTION GENERALE : Inchangé.

2. MASSES ET DIMENSIONS :
2.1. à 2.8. Voir notice du véhicule de base.
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche : Empattement A / B en fonction des versions et des équipements, les poids peuvent augmenter :

	Empattement	
	A	B
	Mini	Mini
Poids à vide	11 400	**11 700**
Essieu AV	4 060	4 165
Essieu AR	7 340	7 535

NOTA : En fonction des versions et des équipements, les poids peuvent augmenter en fonction des options. (Voir point 8.4.)

		Version A	Version B
2.10.	Porte- à-faux avant :	2,605 m	2,605 m
2.11.	Porte-à-faux arrière :	3,470 m	3,470 m
2.12.	Longueur hors-tout	12,02 m	12,72 m
2.13.	Largeur hors-tout	2,50 m	2,50 m

3. MOTEUR
3. à 3.19. Voir notice du véhicule de base.
3.20. Niveau sonore à l'arrêt
3.20.1. Valeur du niveau sonore (dB(A)) :

	Boite mécanique	Boite automatique
Variantes : A91ZZB44AA – A91ZZB45AA	91	-
Variantes : A91ZZB46AA – A91ZZB47AA	91	92

3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 1725
3.20.3. Voir notice du véhicule de base.

4. TRANSMISSION DE MOUVEMENT : Voir notice du véhicule de base
4.4. Démultiplication et vitesse à 1 000 tr/min :
Boîte mécanique ZF S 6 / Rapport de pont : 4,63 – En option : 3,7 4,11
Boîte automatique ZF 6 HP ou Voith D854.3 ou ZF 6 AP / Rapport de pont : 5,57 – En option : 3,7 4,11 4,63